

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 19
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2021-66
Conseil Municipal du 16 juin 2021

DATE DE CONVOCATION : 10 juin 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC - P. ORMECHE -S.BROUILLET - W. BOURGEOU -A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON pouvoir à K. GAI - K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU -C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - K. PERROIS - E. PISANI - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - C. RAFIN - S. DELIMOGE - P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.H. AUBINEAU

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU les précédentes délibérations du 11 décembre 2019 et 17 décembre 2020 portant mise à disposition d'un agent communal au CCAS

CONSIDÉRANT le besoin de ressources administratives pour le fonctionnement de la Résidence Félix Gaillard, entité du Centre Communal d'action sociale

CONSIDÉRANT la possibilité de recourir à un agent de la filière administrative de la fonction publique territoriale en poste à la Commune de Châteauneuf sur Charente

Considérant que le besoin pour les missions à accomplir est estimé à 11h/35h hebdomadaires

Après avoir ouï l'exposé Le Conseil municipal, **PAR 22 voix POUR** :

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition d'un agent communal grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe auprès du Centre Communal d'action sociale pour la Résidence Félix Gaillard, à compter du 18 juin 2021 et jusqu'au 31 juillet 2021.

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition qui s'en suit précisant les conditions de la mise à disposition

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE